

Vacances Automne 2022



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Somme Sud-Ouest

du 24 octobre au 4 novembre

Horaires d'accueil : 7h30 -18h30

3 - 17 ans

ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE **GAUVILLE**



INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

03 22 38 06 64 / 06 16 91 53 77

Feuillet d'inscription - Gauville / Vacances d'automne 2022

Document à compléter et à retourner à la direction de l'accueil de loisirs
pour le 7 octobre 2022, date limite, sous réserve de places disponibles.

directeur.alsh.gauville@cc2so.fr

Inscription en présentiel sur la structure d'accueil le mardi 27 septembre aux heures d'ouverture
du périscolaire du soir et le samedi 1^{er} octobre de 9h30 à 11h30.

Aucune inscription ne sera acceptée si le dossier d'inscription est incomplet : fiche sanitaire + pièces obligatoires + flyer.

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Tel : N° allocataire CAF :

Adresse mail :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : Âge de l'enfant :

Classe :

Complétez le tableau pour inscrire votre enfant

Merci de cocher les cases correspondant à vos choix

	Inscription à la journée avec repas	Navette*
Lundi 24 octobre		
Mardi 25 octobre		
Mercredi 26 octobre		
Jeudi 27 octobre		
Vendredi 28 octobre		
Lundi 31 octobre		
Mardi 1 ^{er} novembre	Férié	
Mercredi 2 novembre		
Jeudi 3 novembre		
Vendredi 4 novembre		

*Une navette est mise en place avec un arrêt à Hornoy-le-Bourg, Liomer et Beaucamps-le-Vieux.

Signature du responsable légal :

si vous ne savez pas comment apposer votre signature numérique, entrez votre nom ci-dessous

TARIFS - Gauville / Vacances d'automne 2022

Tarifs à la journée par Quotien Familial	Journée / Repas compris	Journée / Repas compris pour les familles bénéficiaires CAF
Quotien Familial de 0 à 550 €	8.10 €	5.10 €
Quotien Familial de 551 à 649 €	8.70 €	5.70 €
Quotien Familial de 650 à 800 €	9.30 €	6.30 €
Quotien Familial de 801 € et plus	9.9 €	

Inscription possible à la journée. Le montant du repas de 3.80€ est compris dans le tarif journée. 3€ par jour de présence sont déduits pour les bénéficiaires de la C.A.F. dont le Quotien Familial est inférieur à 901 en octobre 2021.



Votre Caisse d'Allocations Familiales finance ce lieu d'accueil pour vos enfants